

AUTORISATION MATCH FFF UNIQUEMENT

FORMULAIRE DE DECLARATION DE MATCH AMICAL

Impliquant au moins une équipe de : LIGUE 1 UBER EATS/LIGUE 2 BKT/NATIONAL ou D1 ARKEMA (clubs qualifiés en UEFA WOMEN'S CHAMPIONS LEAGUE)

I – EQUIPES EN PRESENCE					
(Club et division) : préciser le pays en cas d'équipe étrangère	/				
II - ORGANISATION DE LA RECONTRE AMICAL	<u>.E</u>				
Le club de	N° d'affiliation FFF :				
effectue la présente demande en sa qualité d'orgar	nisateur de la rencontre				
Adresse:					
CP : Ville :					
Coordonnées Téléphoniques et Mail :					
III – DATE – HORAIRE – LIEU DE LA RENCONTE	RE AMICALE				
Date : /					
Horaire:					
Lieu (Stade) :					
Adresse:					
Classement fédéral du terrain :					
La rencontre se déroulera à huis-clos :		OUI	□ NON		
IV - RETRANSMISSION DE LA RENCONTRE					
La présente rencontre sera retransmise à la télévis	ion:	OUI	□ NON		
Si oui, précisez la chaîne et son pays :					
La présente rencontre sera retransmise sur un site	internet :	OUI	□ NON		
Si oui, précisez l'adresse du site internet :					

V - DESIGNATION D'UN TRIO ARBITRAL



AUTORISATION MATCH FFF UNIQUEMENT

Précision: la participation à cette rencontre implique obligatoirement la désignation d'un trio arbitral par la Direction Technique de l'Arbitrage (DTA) et entraîne systématiquement la prise en charge par le club organisateur identifié des frais d'arbitrage liés à cette désignation, ainsi que des frais de dossier selon le niveau du match.

Nature de la rencontre	Niveau de la rencontre	Frais d'arbitrage	Frais dossier
 Rencontre impliquant : Deux équipes de L1 ; Une équipe de L1 et une équipe étrangère du niveau supérieur (sélection ou club) ; Deux équipes du niveau supérieur d'une fédération étrangère. 	Niveau 1	1800 € (forfait)	500€
Rencontre impliquant : • Une équipe de L1 ou de L2 ; • Deux équipes de L2.	Niveau 2	1200 € (forfait)	250€
 Rencontre impliquant : Deux équipes de NATIONAL ; Une équipe de NATIONAL ; Au moins une équipe de D1 ARKEMA (engagée en UEFA WOMEN'S CHAMPIONS LEAGUE). 	Niveau 3	800 € (forfait)	150€
Autres cas dont rencontre impliquant des équipes de : NATIONAL 2, NATIONAL 3 et suivant ; D1 ARKEMA autre que Niveau 3, D2 FEMININE ;	Niveau 4	Demande d'autorisation et arbitrage: Se renseigner auprès de la Ligue du club organisateur.	25€

Important : en ma qualité de responsable du club organisateur de cette rencontre, j'ai pris connaissance du montant des frais mentionnés ci-dessus qui seront débités du compte fédéral de mon club.

Je déclare avoir traité cet aspect préalablement avec mes interlocuteurs (agent de match et/ou clubs concernés par la rencontre) afin de déterminer le montant de tout ou partie de ces frais qui me seront versés directement par ces derniers.

Ce formulaire complété doit être accompagné de la copie de la déclaration urgente motivée (DUM) transmise à la mairie du lieu du match, en cas d'affluence prévue égale ou supérieure à 1500 spectateurs.

En cas de rencontre à risque disputée avec une affluence prévue inférieure à 1500 spectateurs, il est recommandé de prévenir la mairie de la commune hébergeant la rencontre, ainsi que le commissariat de police de proximité. L'adresse mail securite@fff.fr doit **systématiquement** être mise en copie des envois de DUM.

Date : / /	Signature	et	cachet	du	representant	du	club
	organisate	ur					

Transmission à la **FFF au plus tard 4 jours avant la date de la rencontre** par la voie suivante :

Mail: competitions-seniors@fff.fr - Tél: 01.44.31.75.07

Faute d'envoi dans les délais impartis, la FFF et la DTA ne peuvent garantir la tenue de la rencontre et la désignation des officiels.